

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 12 (1973-1974)  
**Heft:** 47

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Sommaire

Editorial .....	3
Le 125 <sup>me</sup> anniversaire de la proclamation de la République de Neuchâtel :	
- Lettre de Monsieur Jean du Van	5
- Aperçu historique de 1848 .....	7
- Le Neuchâtelois tel qu'on le parle peut-être encore .....	10
- Neuchâtel et son vignoble .....	11
- Oin-Oin .....	12
Vie économique .....	13
Arbalète et Philatélie suisse .....	17
Foires et expositions .....	21
Histoires poétiques .....	22
Nos sociétés .....	23
Inédit à Bruxelles .....	25
Vie culturelle et artistique .....	26
Viennent de paraître .....	27
Visite de Kodak .....	27
Croître ou ne pas croître .....	28
La 5 <sup>me</sup> Suisse .....	29
Concours de mots croisés .....	30
La page de la femme .....	31
A la découverte des bonnes tables ...	32
Les sports .....	33
Tourisme Suisse .....	34

## NOS REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

### EN BELGIQUE :

**Ambassade de Suisse, Bruxelles**  
Rue de la Loi 26 - 1040 Bruxelles  
Tél. : (02) 12 78 41 - 12 78 42 - 12 78 43

**Heures de réception :** de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. du lundi au vendredi.

**Consulat général de Suisse, Anvers** (pour les provinces d'Anvers et du Limbourg), place du Meir 24 - 2000 Anvers - Tél. : (03) 33 95 40.

**Heures d'ouverture :** de 9 à 12 h. du lundi au vendredi.

### AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Ambassade de Suisse, Luxembourg**  
Boulevard Royal 35 - Case postale 469  
Luxembourg - Tél. : 2.74.74

**Heures d'ouverture :** de 9 à 11 h. et de 15 à 17 h. du lundi au vendredi.



## LE COURRIER SUISSE

### Pour la correspondance rédactionnelle

Editeur responsable : J. Pierrehumbert

Bd Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles

**Commission de rédaction :** A. Berguer,

J.-C. Montandon et J. Pierrehumbert.

Collaborateur : J. Amman.

### Pour la correspondance relative à la publicité

LE COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 140 - 1200 Bruxelles - Téléphone : (02) 36 76 30.

### POUR LES VERSEMENTS RELATIFS AUX ABONNEMENTS ET AUX ANNONCES PUBLICITAIRES : PAIEMENT AU COMPTE « COURRIER SUISSE »

N° 210-0900555-59.

# Editorial

Ce numéro est consacré, en grande partie, à la République et Canton de NEUCHÂTEL, dont nous avons fêté le 125<sup>me</sup> anniversaire le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Cet anniversaire a été célébré avec faste par le Groupement des Neuchâtelois résidant en Belgique.

La soirée, avec banquet – à l'hôtel LENDI – à laquelle participèrent 280 personnes regroupait aussi bien des Neuchâtelois que leurs amis suisses et belges.

Comme invité d'honneur : Monsieur Jean-Pierre BAILLOD, grand chancelier des vignolants neuchâtelois, venu spécialement de Neuchâtel pour la circonstance.

Dans les pages suivantes, vous trouverez la copie d'une lettre qu'un ami vaudois de Bruxelles, André de Clarmont, a fait parvenir à Monsieur Jean du Van à Neuchâtel, relatant brièvement les différentes activités de cette soirée.

Nous espérons avoir permis à tous les participants de cette soirée de connaître un peu mieux notre petit coin de pays. Nous les encourageons à parler également de leur canton, de leur ville ou village.

Le courrier Suisse est toujours disposé à publier vos articles, même en dehors des rubriques touristiques.

Toute contribution écrite sera la bienvenue !

C.d.r.

## Remerciements aux 600...

De nombreux lecteurs ont répondu spontanément à notre appel paru dans le numéro précédent. Nous enregistrons à ce jour 600 abonnés que nous remercions sincèrement.

Ils représentent pour nous la preuve de l'intérêt qu'ils portent à leur revue, en plus des avis et des lettres d'encouragement qui nous ont été adressés.

C'est grâce à ces 600 Suisses (\*) et Belges que nous ne regrettons pas notre optimisme et d'avoir prévu deux numéros complémentaires aux quatre éditions initialement prévues par les autorités de Berne.

Six cents hommes de bonne volonté, c'est beaucoup et c'est peu quand on considère les charges pour réaliser ces deux numéros.

A ceux et à celles qui n'ont pas eu l'occasion de manifester leur bonne volonté, nous réinsérons à leur intention un bulletin de virement qu'il suffit de compléter ou de remettre à votre banque ou au bureau postal.

Ce geste nous rapprochera de l'objectif que le Courrier Suisse s'est assigné : être un véritable lien entre les ressortissants Suisses de Belgique, qui présenté sous une forme attrayante, dispense une information de qualité, digne de ses lecteurs... qui seront les premiers à ne pas regretter leur bonne volonté.

(\*) Nous vous rappelons que les Suisses qui ne peuvent souscrire à l'abonnement, ne seront pas pour autant privés de leur trait d'union avec leur mère patrie.